



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 janvier 2020

8^{ème} Commission

N° CP-2020-1-8-6

Service instructeur

Direction des Systèmes d'Information

Service consulté

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE RENOUVELLEMENT D'UN APPEL A PROJETS EQUIPEMENTS MOBILES CONNECTES

Résumé : Le présent rapport propose la méthodologie et le calendrier pour le renouvellement de l'appel à projets, en faveur des collèges, destiné à accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques sur la base d'équipements mobiles connectés comme les tablettes numériques.

Dans le cadre de la stratégie PRET (Pour la Réussite Educative de Tous), le Département a défini, en partenariat avec l'Education Nationale, une nouvelle politique pour le Numérique Educatif, mobilisant un budget de 10M € sur 5 ans (dont 3,4M € sur 3 ans pour le renouvellement du parc informatique).

Un des axes forts de cette nouvelle Politique Numérique concerne l'introduction progressive des équipements mobiles connectés, qui comprennent notamment les tablettes numériques et les smartphones.

Le Département a ainsi lancé, en 2019, un appel à projets, dont le but est d'accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques, sur la base de ces équipements.

Sur les 32 dossiers déposés, 17 ont été retenus et 655 tablettes ont été déployées dans les établissements à la rentrée de septembre. Ces matériels sont partagés entre les élèves, sous la forme de chariot mobile.

Fort de ce succès, qui témoigne d'une réelle attente des équipes pédagogiques vis-à-vis de ces équipements connectés, la Collectivité propose de renouveler cet appel à projets en 2020.

1. Enjeux et Objectifs

A travers la mise en œuvre de cet appel à projets, le Département souhaite accompagner et poursuivre le développement de nouveaux usages avec et par le numérique, au service des apprentissages.

Par ailleurs, ce dispositif permettra d'intégrer pleinement les équipements mobiles connectés dans l'écosystème numérique des établissements et d'ajuster le parc informatique, et notamment le nombre d'ordinateurs fixes, au regard des nouvelles pratiques pédagogiques.

2. Méthodologie

En partenariat avec les services du Rectorat de Strasbourg et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), un groupe de travail s'est réuni pour mettre à jour le cahier des charges de cet appel à projets (document joint en annexe au présent rapport).

Ce groupe de travail rassemble notamment un membre de la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE), un représentant de la DSDEN, des Principaux d'établissements et les services techniques de la Collectivité (DSI et DECS). Les projets seront étudiés et analysés par ce groupe de travail, qui établira une proposition de classement.

La Commission Education et Jeunesse sera l'instance de sélection des projets, qui seront soumis à la Commission permanente pour approbation définitive.

L'appel à projets sera renouvelé tous les ans. Une évaluation du dispositif est prévue début 2021, après deux campagnes d'équipement.

3. Qui peut candidater ?

Tous les établissements peuvent déposer un dossier, y compris les collèges dont le projet a été retenu en 2019. En effet, certains projets pourront bénéficier d'un financement sur plusieurs années.

Un établissement ne peut déposer qu'un seul dossier par an.

4. Critères de recevabilité du projet

Les critères de sélection s'appuieront sur :

- Le volet pédagogique du projet et sa cohérence avec le projet d'établissement ;
- La réflexion sur la place de l'équipement dans l'écosystème numérique de l'établissement ;
- Le caractère interdisciplinaire du projet et l'optimisation de l'utilisation du matériel.

Les établissements sont également encouragés à intégrer les équipements personnels des élèves dans leur réflexion.

Enfin, une attention particulière sera portée sur les projets prenant en compte les classes de SEGPA et d'ULIS (dispositifs d'enseignement adapté ou d'inclusion scolaire).

Pour les collèges dont le projet a été retenu en 2019, les critères de sélection porteront sur l'évaluation des usages constatés depuis la rentrée, sur la base des indicateurs quantitatifs définis dans leur projet initial, justifiant une demande d'équipement complémentaire.

5. Cadre juridique et financier

La Commission Education et Jeunesse du Département examinera la liste des projets éligibles et proposera un montant de crédits pour chaque projet retenu, qu'elle soumettra au vote de la Commission permanente.

L'engagement du Département prend la forme d'une délibération de la Commission permanente répartissant les crédits pour la mise en œuvre des projets dont elle aura validé la candidature, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année.

Pour rappel, une enveloppe de **350 000 €** est inscrite au BP 2020 pour cet appel à projets, en hausse par rapport à l'enveloppe de 296 000€ en 2019.

6. Calendrier

Le calendrier proposé est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : semaine du 20 janvier 2020
- Date limite de dépôt des dossiers : le 4 avril 2020
- Etude des dossiers par le Groupe de Travail : du 8 avril au 7 mai 2020
- Présentation des projets et des propositions de financement en 8ème Commission du 29 mai et en Commission permanente le 12 juin 2020.

Compte tenu des éléments susvisés, je vous propose de :

- valider le renouvellement de l'appel à projets « Equipements mobiles connectés »,
- approuver le cahier des charges pour l'année 2020, joint en annexe, selon les modalités et le calendrier présentés,
- préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2020 sur les imputations suivantes : Programme E159 – Chapitre 21 – Fonction 221 – Nature 21831 (Investissement).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT